

12 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 11 novembre 2008, la société Pzena Investment Management, LLC (120 West 45th Street, New York, 10036, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2008, le seuil de 5% du capital de la société ALCATEL LUCENT et détenir pour le compte desdits clients, 115 571 185 actions ALCATEL LUCENT représentant autant de droits de vote (2), soit 4,99% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALCATEL LUCENT sur le marché.

(1) Les titres sont détenus par différents clients pour lesquels Pzena Investment Management agit comme « discretionary investment adviser » avec le pouvoir de prendre les décisions d'investissement relevant d'un « investment management agreement ».

(2) Dont 99 004 443 ADR.

(3) Sur la base d'un capital composé de 2 317 492 914 actions représentant 2 349 036 098 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.